



Serre Chevalier Vallée
Briançon

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs auprès de ses clients qui la reversent à l'Office de Tourisme De Serre Chevalier Vallée Briançon.

Le produit de la taxe de séjour est obligatoirement affecté à des actions de promotion et développement touristique.

Les personnes exonérées sont :

- *Les personnes de moins de 18 ans*
- *Les titulaires d'un contrat saisonnier employés sur le territoire des communes (Briançon et SIVM)*
Un justificatif sera demandé pour les déclarations.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou relogement temporaire
- Les personnes qui occupent les locaux dont le loyer est inférieur à 1€

TARIF PAR PERSONNE ET PAR NUITEE

Briançon : Délibération en date du 12 Juillet 2021 (DEL 2021.07.12/166)

SIVM : Délibération en date du 06 Avril 2021

Catégorie d'hébergement	Tarif retenu
Palaces	4.00€
Hôtel 5*, Meublé 5*, Résidences de tourisme 5*	3.00€
Hôtel 4*, Meublé 4*, Résidences de tourisme 4*	2.00€
Hôtel 3*, Meublé 3*, Résidence de tourisme 3*	1.50€
Hôtel 2*, Meublé 2*, Résidence de tourisme 2*, villages de vacances 4 et 5 *	0.90€
Hôtel 1*, Meublé / Résidence de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3* Chambres d'hôtes, Auberges collectives	0.75€
Terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.55€
Terrain de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5.00% du coût de la nuitée par pers. (hors charge), plafonné à 4.00€

Périodes de perception, déclaration, reversement :

- Du **01 Janvier au 30 Avril** : déclaration et reversement avant le **20 Mai**
- Du **01 Mai au 31 Août** : déclaration et reversement avant le **20 Septembre**
- Du **01 Septembre au 31 Décembre** : déclaration et reversement avant le **20 Janvier**

Contact : Mme Caroline BARBEY au 04.56.45.49.77 ou par mail à : taxedesejour@serrechevalier.fr